

Envoyé en préfecture le 02/12/2020

Reçu en préfecture le 02/12/2020

Affiché le

ID : 029-212901011-20201123-2020\_11\_23\_13-DE



(Finistère)

Landéda, le 17 novembre 2020

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2020**

**AUDIT ENERGETIQUE A L'ECOLE JOSEPH SIGNOR**

**RAPPORT N°13-09/2020**

Le Programme CEE ACTEE, référencé PRO-INNO-17, porté par la FNCCR vise à faciliter le développement des projets d'efficacité énergétique et de substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques efficaces et bas carbone pour les bâtiments publics.

Suite à la réponse à l'appel à pilotes du 26 Juillet 2019, le jury du programme ACTEE a décidé de sélectionner les projets du SDEF, du SDE35, de Morbihan Energies et du SDE 22, réunis au sein du Pôle Energie Bretagne (PEBreizh).

Le SDEF propose à ses adhérents un accompagnement pour la gestion énergétique de leur patrimoine.

En effet, le règlement financier du SDEF validé par le comité du 15 novembre 2019, prévoit une prise en charge à 90% du montant de l'audit dans la limite de 2 500 € HT par audit et par bâtiment. Le reste restant à charge de la commune.

Une convention doit être signée entre le SDEF et la collectivité afin de définir les conditions d'exécution techniques et financières de la mission.

Au titre de cette convention, les prestations suivantes seront réalisées sur le patrimoine de la collectivité :

Site étudié	Adresse du site	Surface chauffée (m <sup>2</sup> )	Prestation(s) BPU	Plan disponible
Ecole J.Signor	210 Lieu-Dit Kerivin 29870 LANDEDA	1625	Article n°4 : audit énergétique	OUI

Le montant de(s) prestation(s) réalisée(s) dans le cadre de la présente convention s'élève à 3 200,00 € HT, soit 3 840,00 € TTC, conformément aux prix retenus dans le marché qui a été passé par le SDEF. Les prestations externalisées sont payées par le SDEF sur la base des factures établies par l'entreprise qu'il a retenue, dans le cadre du marché.

La collectivité devra verser au SDEF 100 % du montant TTC de la prestation.

Je vous propose donc :

- D'approuver le projet d'audit énergétique des bâtiments public en lien avec le programme ACTEE.
- D'approuver les conditions techniques et financières de la convention et notamment le montant de la prestation qui s'élève à 3 840,00 euros TTC.
- D'autoriser la collectivité à verser au SDEF 100% du montant TTC de la prestation.
- D'autoriser Madame le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer la convention ainsi que les éventuels avenants et toutes autres pièces nécessaires à l'exécution de la convention.



**Nombre de membres**

en exercice	= 27
Présents	= 23
Votants	= 27

**Délibération du conseil municipal**

**N°13-09/2020**

**Réunion du 23 novembre 2020**

**AUDIT ENERGETIQUE A L'ECOLE JOSEPH SIGNOR**

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la commune,

Étaient présents : Christine CHEVALIER, David KERLAN, Anne POULNOT-MADEC, Nolwenn DAUPHIN, Jean-Luc CATTIN, Danielle FAVE, Céline PRONOST, Daniel GODEC, Isabelle POULLAIN, Philippe COAT, Muriel COLLOMBAT, Hervé LOUARN, Catherine COUSTANCE, Bernard THEPAUT, Marie-Laure LOUBOUTIN, Laurent QUEZEDE, Camille SORDET, Jean-Pierre GAILLARD, Marine VAUTIER, Jean-Luc LE ROUX, Erwan DENEZ, Sylvaine COANT, Christophe ARZUR

Absents :

Laurent LE GOFF donne procuration à Nolwenn DAUPHIN

Alexandre TREGUER donne procuration à Daniel GODEC

Martine KERFOURN donne procuration à Sylvaine COANT

Pascale BIHANNIC donne procuration à Christophe ARZUR

Madame Marie-Laure LOUBOUTIN a été élu(e) secrétaire de séance.

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à 27 voix pour,**

**Daniel GODEC, rapporteur(e), entendu(e),**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de Mme le Maire,

DÉLIBÈRE

**ARTICLE 1 :** Le Conseil Municipal approuve le projet d'audit énergétique des bâtiments public en lien avec le programme ACTEE.

**ARTICLE 2 :** Le Conseil Municipal approuve les conditions techniques et financières de la convention et notamment le montant de la prestation qui s'élève à 3 840,00 euros TTC.

Envoyé en préfecture le 02/12/2020

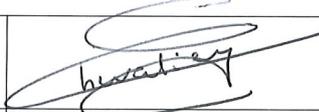
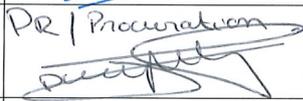
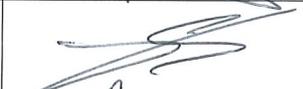
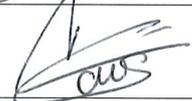
Reçu en préfecture le 02/12/2020

Affiché le

ID : 029-212901011-20201123-2020\_11\_23\_13-DE

**ARTICLE 3** : Le Conseil Municipal autorise la collectivité à verser au SDEF 100% du montant TTC de la prestation.

**ARTICLE 4** : Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire, au nom et pour le compte de la commune, à signer la convention ainsi que les éventuels avenants et toutes autres pièces nécessaires à l'exécution de la convention.

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
POULNOT - MADEC Anne	
LE GOFF Laurent	PR / Procuration 
DAUPHIN Nolwenn	
CATTIN Jean-Luc	
FAVÉ Danielle	
TRÉGUER Alexandre	Procuration
SIMIER Céline	
GODEC Daniel	
POULLAIN Isabelle	
COAT Philippe	
COLLOMBAT Muriel	
LOUARN Hervé	Procuration

COUSTANCE Catherine	
THÉPAUT Bernard	
LOUBOUTIN Marie-Laure	
QUÉZÉDÉ Laurent	
SORDET Camille	
GAILLARD Jean-Pierre	
VAUTIER Marine	
LE ROUX Jean-Luc	
DENEZ Erwan	
COANT Sylvaine	
KERFOURN Martine	Procuration
ARZUR Christophe	
BIHANNIC Pascale	P.I. e ARZUR 

Envoyé en préfecture le 02/12/2020

Reçu en préfecture le 02/12/2020

Affiché le

ID : 029-212901011-20201123-2020\_11\_23\_13-DE